

## Energie - Mobilité

### Public :

Installateurs, Metteurs en œuvre d'installations électrique

### Prérequis :

- Connaissances en Électricité
- Niveau d'étude : CAP / Bac Pro électriciens ou autodidactes avec expériences

Durée : 1 jour (7 heures)

### Validation :

Attestation de formation et Attestation de réussite

### Type d'action de formation :

Développement des compétences

## Installation d'infrastructure de recharge de Véhicules électriques (IRVE) - P1

Cette formation vise l'installation d'infrastructure de recharge de véhicule électrique, sans configuration spécifique pour la communication extérieure (pilotage) ou la supervision. Ce niveau de formation intègre les bornes de recharge de type AC installées en fonctionnement autonome sans supervision. On entend ici la communication comme étant la gestion, le pilotage, la supervision à distance. Les applications de communications locales ne sont pas concernées (Bluetooth, Wifi local, ...).

### LES OBJECTIFS

**A la fin de la session de formation, les participants seront en mesure de :**

- Comprendre les enjeux de ce marché,
- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Identifier les réglementations en vigueur,
- Identifier les exigences de sécurité propres aux infrastructures de recharge de VE,
- Déterminer les composants nécessaires à l'adaptation de l'installation électrique,
- Mettre en œuvre, tester et mettre en service la borne de recharge

### LES MOYENS, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

- Formation présentielle en salle. Vidéoprojecteur
- Essais sur plateau technique pédagogique actif et fonctionnel.
- 30% minimum du temps consacré aux études de cas sur matériel.
- Support de formation, catalogue, notice (papier ou numérique).
- Un intervenant expert en mobilité électrique

## LE PROGRAMME

---

- Caractéristiques principales des bornes de charge et des véhicules,
- Infrastructure dans son contexte normatif et réglementaire,
- Présentation des différents matériels disponibles,
- Adaptation de l'installation électrique chez le client,
- Mise en service des bornes chez les clients,
- Tester et faire la recette de l'installation,
- Paramétrage du contrôle d'accès au travers des interfaces disponibles.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

- QCM en fin de formation pour la validation des acquis.
- Attestation de formation
- Fourniture d'une attestation de réussite en cas de note  $\geq 14/20$  ou 70 % de réussite

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

---

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.  
Pour toutes questions, merci de contacter M. Driouch au 0754374621

### RAPPEL

Suivant le décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 une étude de conception est obligatoire pour la réalisation d'IRVE dans un parc de stationnement d'au moins 50 places et à partir de 4 points de charge dans le logement collectif.

Nota : Suivant le Décret n°2021-546 du 4 mai 2021, les points de recharge pour véhicules électriques sont installés et maintenus par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.